

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 10 février 2025

Dossier N° 13

Délibération n°: DEL-2025-29

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Projet arrêté de Plan local d'urbanisme intercommunal d'Anjou Loir et Sarthe - Avis

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille vingt-cinq le lundi dix février à 18 heures 10, le Conseil de communauté convoqué le 4 février 2025, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de Mme Roselyne BIENVENU, première vice-présidente, assistée de Mme Corinne BOUCHOUX, M. Jean-Charles PRONO, M. Yves GIDOÏN, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Paul PAVILLON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT (jusqu'à la DEL-2025-17), M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Mme Constance NEBBULA, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Héléne BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Christelle CAILLEUX (jusqu'à la DEL-2025-19), Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Patrick CHARTIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Héléne CRUYPENNINGCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, Mme Karine ENGEL, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Agnès GUEMAS-GALLARD, M. Anthony GUIDAULT, M. Francis GUTEAU, M. Jean HALLIGON, Mme Marielle HAMARD, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Grégoire JAUNEAULT, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Monique LEROY, Mme Nacira MEGHERBI, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Geneviève STALL, Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2025-19), M. Philippe VEYER, M. Laurent VIEU.

ETAIENT EXCUSES : M. Christophe BÉCHU, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Dominique BREJEON, M. Lamine NAHAM, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Philippe ABELLARD, M. Denis CHIMIER, Mme Marina CHUPIN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Jérôme FOYER, M. Jérémy GIRAULT, Mme Corinne GROSSET, M. Jean-Pierre HÉBÉ, Mme Lydie JACQUET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Grégoire LAINÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Marie-France RENO, M. Bruno RICHOU, Mme Céline VERON, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON.

ETAIENT ABSENTS : Mme Edith CHOUTEAU, M. Mickaël JOUSSET, M. Augustin VANBREMEERSCH

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Christophe BÉCHU a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean-Louis DEMOIS a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
M. Dominique BREJEON a donné pouvoir à Mme Isabelle RAIMBAULT
M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION
M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
M. Philippe ABELLARD a donné pouvoir à Mme Geneviève STALL
Mme Christelle CAILLEUX a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD à partir de la DEL-2025-20
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU
Mme Marina CHUPIN a donné pouvoir à M. Francis GUTEAU
M. Benoît COCHET a donné pouvoir à Mme Célia DIDIER
M. Yves COLLIOT a donné pouvoir à Mme Héléne BERNUGAT
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Patrick GANNON
M. Jérôme FOYER a donné pouvoir à Mme Christelle CAILLEUX jusqu'à la DEL-2025-19 puis à M. Paul HEULIN à partir de la DEL-2025-20
M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Arnaud HIE
Mme Corinne GROSSET a donné pouvoir à Mme Monique LEROY

M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à M. Florian RAPIN
Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
M. Jean-François RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Marc CAILLEAU
Mme Marie-France RENOUE a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ à partir de la DEL-2025-20
Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Marielle HAMARD
M. Jean-Philippe VIGNER a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL

M. Paul HEULIN, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 11 février 2025. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

En application de l'article L. 153-17 du code de l'urbanisme, Angers Loire Métropole, en tant que territoire limitrophe et établissement public de coopération intercommunale directement intéressé, a été consulté pour émettre un avis sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal valant Plan local de l'habitat (PLUi-H) de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe compte une population de 27 873 habitants (soit 1 700 de plus qu'en 2008). Afin de répondre à une croissance démographique prévue au SCoT à hauteur de 0,5 % par an, la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe met en place un programme d'orientation et d'action en matière d'habitat incarnant une « *ambition réaliste et mesurée de croissance* ». Les besoins de logements sont estimés à 135 par an, avec pour objectif d'accueillir 2 700 habitants supplémentaires d'ici 2037 (soit 1 602 logements). Il est prévu une consommation inférieure à 133 ha sur la période 2022-2037.

Les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUi en cours d'élaboration s'organisent autour de 5 grands axes, dans lesquels sont répartis 16 objectifs :

1. S'organiser et mailler le territoire pour favoriser l'accès aux droits et services :
 - Accompagner et organiser le développement démographique du territoire ;
 - Accompagner le développement d'offres de mobilité de proximité ;
 - Favoriser l'accès aux services et équipements du quotidien ;
2. Proposer des offres résidentielles adaptées à tous les besoins :
 - Développer une offre résidentielle diversifiée et appropriée aux besoins des habitants ;
 - Promouvoir et accompagner la rénovation des logements (en particulier en centre bourg) ;
 - Privilégier le renouvellement urbain et favoriser des opérations de qualité ;
3. Susciter et accompagner l'entrepreneuriat local :
 - Promouvoir le maintien et le développement de l'emploi de proximité dans les centres-bourgs ;
 - Développer une offre foncière et immobilière attractive ;
 - Tenir compte des évolutions sociétales et du rôle majeur des activités agricoles sur le territoire ;
4. Inviter à l'itinérance touristique et à la découverte de nos patrimoines :
 - Développer et valoriser l'itinérance touristique sur le territoire ;
 - Valoriser les patrimoines du territoire par des démarches de découverte, d'interprétation ;
5. Préserver, ensemble, notre environnement et nos ressources : trajectoire durable et résiliente, avec le passage à un système économiquement sobre de consommation de ressources :
 - Développer une politique énergétique volontariste ;
 - Reconnaître, préserver et valoriser le patrimoine naturel du territoire ;
 - Structurer et promouvoir une approche intégrée des problématiques liées à l'eau ;
 - Protéger les populations des risques et nuisances et préserver la santé humaine ;
 - Tendre vers une meilleure gestion des ressources et un cycle urbain durable.

Elaboré en lien avec le nouveau SCoT commun du Pôle métropolitain Loire Angers, le PLUi-H arrêté d'Anjou Loir et Sarthe est dans l'ensemble équilibré et cohérent et s'inscrit bien dans la continuité du PLUi d'Angers Loire Métropole.

L'analyse du projet de PLUi-H tel qu'arrêté n'appelle pas d'observations de la part d'Angers Loire métropole.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 132-7 et L. 132-9,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 février 2025

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 21 janvier 2025

DELIBERE

Etant précisé que l'intégralité des pièces composant le dossier de projet de Plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe ont été mises à disposition des membres du conseil à partir de l'extranet dédié au conseil de communauté d'Angers Loire Métropole.

Emet un avis favorable sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, dont les composants essentiels sont annexés à la présente délibération, à savoir :

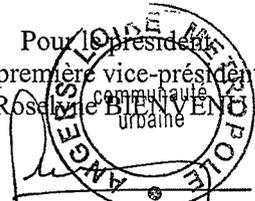
- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;
- le rapport de présentation - justification des choix ;
- le règlement écrit ;
- le programme d'orientations et d'action de la politique locale de l'habitat (POA Habitat) ;
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles (OAP sectorielle) ;
- les orientations d'aménagement et de programmation continuités écologiques (OAP continuités écologiques).

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roseline BIENVENU
communauté urbaine



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2025-29

Objet de l'acte : Projet arrêté de Plan local d'urbanisme intercommunal d'Anjou Loir et Sarthe - Avis

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 1 - Documents d'urbanisme 4 - Délibérations diverses

Date de l'acte : 10 février 2025

Annexe : PLUi ALS - Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

PLUi ALS - Rapport de présentation, justification des choix

PLUi ALS - Règlement écrit

PLUi ALS - POA Habitat (Programme d'orientations et d'action de la politique locale de l'habitat)

PLUi ALS - Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles

PLUi ALS - Orientations d'Aménagement et Programmation (OAP) continuités écologiques

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20250210-lmc1H47092H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H47092H1

Date de transmission en Préfecture : 12 février 2025

Date de réception en Préfecture : 12 février 2025